

Conseil municipal | Séance du 14 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-12-14-34 | Urbanisme - Secteur Guérin - Cadrage technique et opérationnel du projet - Proposition technique et financière du Cerema

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseiller·es en exercice: 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 8 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrand, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Conseil municipal 2023-12-14-34 | 1/3

Exposé des motifs :

Au regard des projets à conduire sur le territoire communal, la Ville a adhéré au Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement). Expert dans différents domaines, le Cerema apporte aux acteurs territoriaux un appui d'ingénierie et d'expertise technique, ses connaissances et son savoir-faire afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Dans la perspective du lancement opérationnel du projet Guérin, et de manière à disposer d'une vision extérieure transversale des enjeux à traiter, le Cerema a été sollicité et a formulé une offre technique et financière.

Il propose ainsi d'organiser des séquences d'acculturation visant à accompagner la ville dans la structuration de sa démarche, tant sur les enjeux techniques à investir (réaliser un quartier aux ambitions environnementales et climatiques affirmées), que sur les enjeux de concertation et de portage administratif du projet.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu:

Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- L'adhésion de la Ville au Cerema et l'expertise transversale de ce centre d'études,
- La nécessité de s'assurer, en amont du lancement opérationnel du projet Guérin, des conditions effectives de sa réussite,
- Le souhait, dans cette perspective, de disposer d'une vision extérieure transversale des enjeux à traiter qu'ils soient d'ordre techniques, porteurs d'une démarche environnementale ambitieuse, du ressort de la gouvernance à mettre en place ou du portage administratif à organiser,
- La proposition technique et financière du Cerema à hauteur de 22 002 € TTC visant à faire émerger les éléments de cadrage techniques et opérationnels préalablement au lancement du projet Guérin,

Décide :

- De valider le lancement de séquences de travail visant au cadrage technique et opérationnel du projet Guérin auprès du Cerema à hauteur de 22 002 € TTC.
- De procéder à la recherche de subventions et d'établir les dossiers de demandes de subventions nécessaires au financement de cette étude.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Conseil municipal 2023-12-14-34 | 2/3

Précise que :

 Les dépenses à charge de la Ville seront imputées sur le crédit inscrit à cet effet au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse Madame Anne-Emilie Ravache

Maire Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 22/12/2023

Identifiant de télétransmission: 76-217605757-20231214-lmc133362-DE-1-1

Affiché ou notifié le 27 décembre 2023

Conseil municipal 2023-12-14-34 | 3/3